COMMUNE DE PEROUGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DU 05 au 07 AVRIL 2024

ARRÊTE n° 2024030 PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le 29 mars 2024 par Madame Nathalie GEOFFRAY, Conseillère à la Journées Européennes des Métiers d'Arts » du 05 au 07 avril 2024 ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour une vente au déballage lors de la manifestation «

ARRETE

ARTICLE 1: effectuer une vente au déballage du 05 au 07 avril 2024 l'Artisanat pour les « Journées Européennes des Métiers d'Arts » est autorisée à Madame Nathalie GEOFFRAY, Conseillère ינם la Chambre de Métiers

Les marchandises qui seront vendues sont: La vente se fera à la Salle Polyvalente, Maison des Princes et au Bel Oiseau Produits Artisanaux

ARTICLE 2: présente notification. que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE, Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Madame Nathalie GEOFFRAY

Fait à PÉROUGES le 29 mars 2024

Le Maire, Nathalie MICOLAS